

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 MARS 2019 à 20H30**

*Etaient présents* : MM. Annick DUTERTRE - Daniel BELLAYE - Jean-Philippe LAURENT - Thierry GRÉMILLON - Gérard LANTENOIS - Didier JOURNET - Cécile MÉRY.

Absent : Henri HÉRON

Excusés : Romain BURON- Céline SAUCET (pourvoir Gérard LANTENOIS)

Secrétaire : Thierry GRÉMILLON

La séance de Conseil se déroule en présence de Monsieur BUCHET, trésorier de Marolles les Braults.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2019**

Sans aucune observation, le compte rendu de la réunion du 18 février est adopté à l'unanimité.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 – Commune**

Le compte de gestion 2018 dressé par Monsieur BUCHET, trésorier, présentant les mêmes résultats que le compte administratif, n'appelle ni observation ni réserve. Il est donc approuvé à l'unanimité des membres votants.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 – Assainissement**

Le compte de gestion 2018 dressé par Monsieur BUCHET, trésorier, présentant les mêmes résultats que le compte administratif, n'appelle ni observation ni réserve. Il est donc approuvé à l'unanimité des membres votants.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – Commune**

*(7 votants sous la présidence de M. Daniel BELLAYE – Madame le Maire ayant établi le C.A. n'a pas le droit de le voter)*

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	326 744.63€	Recettes	345 766.60 €
Dépenses	245 861.75€	Dépenses	330 556.92 €
Résultat de l'exercice	80 882.88 €	Solde d'exécution (excédent)	15 209.68 €
Report du résultat N-1 (002)	38 486.56 €	Report du résultat N-1 (001)	-16 969.94 €
		Solde à reporter (001) 2018	-1 760.26 €
		Restes à réaliser en dépenses	- 98 754.85 €
		Restes à réaliser en recettes	277 674.00 €
Excédent de fonctionnement	119 369.44 €		177 158.89 €

A l'unanimité des membres votants, le compte administratif 2018 est approuvé.

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – Assainissement

(7 votants sous la présidence de M. Daniel BELLAYE – Madame le Maire ayant établi le C.A. n'a pas le droit de le voter)

### EXPLOITATION

Dépenses	386.83 €
Recettes	1 570.00€

Résultat	1 183.17€
Report Résultat N-1 (excédent)	10 068.83 €

### INVESTISSEMENT

Dépenses	152.74 €
Recettes	386.83 €

Résultat	234.09 €
Report Résultat N-1 (excédent)	13 458.64 €

Excédent d'exploitation 11 252.00 €

Solde d'exécution 13 392.73 €

A l'unanimité des membres votants, le compte administratif 2018 est approuvé. Il présente un excédent d'exploitation de 11 252.00 € et un excédent d'investissement de 13 692.73 €.

## AFFECTATION DU RESULTAT 2018 – Commune

Compte tenu de l'excédent *d'investissement 2018 de* 15 209.68 €

des restes à réaliser en dépenses pour 98 754.85 €

des restes à réaliser en recettes pour 277 674.00 €

du report du résultat 2017 -16 969.94 €

L'excédent de fonctionnement pour 119 369.44 € et l'excédent d'investissement pour 177 158.89€, seront repris au budget 2019.

## AFFECTATION DU RESULTAT 2018 – Assainissement

La section d'investissement présentant un excédent, et n'ayant pas de restes à réaliser, les résultats de chacune des sections d'exploitation et d'investissement seront repris au budget 2019 tels que figurant au compte administratif 2018 soit :

- Investissement – recettes (001) pour 13 692.73 €
- Exploitation – recettes (002) pour 11 252.00 €

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019 DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

Madame le Maire fait part au conseil municipal, de l'état de notification des taux d'imposition 2018 communiqué par la Direction Départementale des Finances Publiques, et du produit fiscal attendu en maintenant les taux d'imposition tels que notifiés dans l'état 1259.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, par 8 voix POUR le maintien des taux et 0 voix CONTRE :

- DECIDE le maintien des taux d'imposition votés en 2019.
- VOTE les taux d'imposition 2019 comme suit :

Nature	Taux 2017	Bases d'imposition prévisionnelles 2019	Taux votés pour 2019	Produit fiscal attendu 2019
Taxe d'habitation	19.33	415 624	19.33	82 210
Taxe foncière (bâti)	15.03	260 860	15.03	40 115
Taxe foncière (non bâti)	23.02	109 040	23.02	25 690
<b>TOTAL</b>				<b>148 015</b>

- CHARGE Madame le Maire de les notifier à la Sous-Préfecture de Mamers et au Service de la fiscalité directe locale de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Sarthe.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,  
Vu le projet de budget exposé par Madame le Maire au conseil municipal, il est proposé d'adopter le budget communal 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, par 8 voix POUR et 0 voix CONTRE :

- ADOPTE le budget communal 2019, voté en équilibre en section de fonctionnement pour **387 358 €** et en section d'investissement pour **370 166 €**.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – ASSAINISSEMENT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,  
Vu le projet de budget exposé par Madame le Maire au conseil municipal, il est proposé d'adopter le budget assainissement 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, par 8 voix POUR et 0 voix CONTRE :

- ADOPTE le budget assainissement 2019, voté en équilibre en section d'exploitation pour **12 405 €** et en section d'investissement pour **39 053 €**.

### **SUBVENTIONS COOPÉRATIVE SCOLAIRE 2019**

Madame le Maire informe au conseil municipal, suite au vote des subventions la coopérative scolaire ne peut pas utiliser la subvention qui leur est accordé, en effet il leur faut un projet scolaire pour pouvoir y prétendre.

Madame le Maire propose de faire l'achat de matériel sportif pour l'école.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE Madame le Maire à faire l'achat de matériel sportif pour un montant de **400 €**

### **NETTOYAGE CANTINE DE LA CUISINE**

Madame le Maire présente au conseil municipal, le rapport d'inspection sanitaire suite au contrôle de Madame Karine BIBRON, inspectrice du service sécurité sanitaire des aliments de la Préfecture.

Il doit être envisagé les mesures correctives suivantes :

- Nettoyage des murs et des hottes dans la cuisine et refaire les peintures
- Remplacer grille de système de ventilation
- Nettoyage des placards à vaisselle

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE Madame le Maire a organisé 2 journées de travaux en faisant appel aux bénévoles et se rapprocher des associations.

### **COMPTE DE GESTION 2018 – SAUR**

Madame le Maire fait part au conseil municipal, du compte de gestion 2018 dressé par la SAUR, présentant les résultats qui n'appellent ni observation ni réserve. Il est donc approuvé à l'unanimité des membres votants.

### **DON DU CLUB DES AINÉS RURAUX ET DE LA PÉTANQUE ROSAY**

Madame le Maire fait part au conseil municipal, de don à la commune de 100 € de la part des Aînés ruraux et de 250 € de la Pétanque Rosay.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE Madame le Maire à procéder au titre de ces dons.

## QUESTIONS DIVERSES

⇒ **Bar du Rosay** : compromis signé le 28/02/2019 avec Mme COLAS, qui va venir se présenter au conseil municipal et apportera une estimation des travaux à réaliser pour répartition de part communale.

⇒ **M. LE TOULLEC** : demande autorisation au conseil municipal pour encaisser le bord de son chemin sur une parcelle de la commune pour faire un stationnement. Le conseil municipal accepte, les travaux seront à sa charge.

⇒ **Inauguration des travaux de l'église** : la date est prévue pour le 17 avril 2019

Séance levée à 22h20